

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017**

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 septembre 2017 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin Plourde, Marie Ouellette et Stéphanie Simard, MM. André Champagne, Maurice Marchand et Jacques Robitaille.

Les membres présents forment le quorum.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La séance est ouverte à 19h30 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

### **RÉSOLUTION No 290-2017**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017 tel qu'il a été présenté.

### **RÉSOLUTION No 291-2017**

#### **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés de août 2017 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 31 août 2017, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires en août 2017 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 31 août 2017 et les comptes à payer de août 2017 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 31 août 2017 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 31 août 2017 du chèque #10515 au chèque #10550 pour un montant total de 105,020.93\$
- Comptes payés en août 2017 par Accès D Affaires au montant de 8,209.05\$
- Comptes à payer de juin 2017 du chèque #10551 au chèque #10603 pour un montant total de 134,579.68\$

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS (De 19h28 à 19h52)**

### **RÉSOLUTION No 292-2017**

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017**

### **AUTORISER M. MARC CORRIVEAU, MAIRE, ET MME DANIELLE LAMBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, À NÉGOCIER ET SIGNER UNE ENTENTE AVEC 9012-7572 QUÉBEC INC.**

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à négocier et à signer une entente avec 9012-7572 Québec inc, propriétaire du site de l'ancienne boulangerie dans le village, dans le cadre du nouveau développement domiciliaire sur le site cité précédemment.

### **RÉSOLUTION No 293-2017**

#### **PAIEMENT DE LA FACTURE DE ALBERT PIETTE & ASSOCIÉS INC. – PROJET PISCINE MUNICIPALE**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la facture #17-219 de Albert Piette & Associés inc. au montant de 9,657.90\$ taxes incluses dans le cadre du projet de la piscine municipale. Cette facture sera payée par le surplus accumulé non affecté.

### **RÉSOLUTION No 294-2017**

#### **NOUVEAUX TARIFS – INSTALLATION DES COMPTEURS D'EAU**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte les nouveaux tarifs pour l'installation des compteurs d'eau tel que soumis par Plomberie SPEC 360. Les nouveaux tarifs seront en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

### **RÉSOLUTION No 295-2017**

#### **ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À RESPECTER LES MODALITÉS DU GUIDE RELATIF AUX MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018**

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation de territoire;

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que :

-la Municipalité de Saint-Thomas s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

-la Municipalité de Saint-Thomas s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

-la Municipalité de Saint-Thomas approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

-la Municipalité de Saint-Thomas s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

-la Municipalité de Saint-Thomas s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

-la Municipalité de Saint-Thomas atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

### **RÉSOLUTION No 296-2017**

#### **PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3 – RÉFECTION DU RANG SAINT-ALBERT PHASE II**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie le montant du décompte progressif no 3 à Asphalte Lanaudière au montant de 48,388.63\$ taxes incluses tel que recommandé par Les services EXP inc. Cette facture sera payée par le surplus accumulé non affecté.

### **RÉSOLUTION No 297-2017**

#### **ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE LES SERVICES EXP INC. – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE II DU RANG SAINT-CHARLES**

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de service de Les services EXP inc. au montant de 13,165.00\$ plus taxes pour une évaluation environnementale de site Phase II du rang Saint-Charles pour le projet de prolongement du réseau d'aqueduc. Le tout est conditionnel à l'acceptation des travaux par les citoyens concernés lors de la réunion d'information du 21 septembre 2017.

### **RÉSOLUTION No 298-2017**

#### **RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION DU CONTRAT – SEL À DÉGLAÇAGE HIVER 2017-2018**

L'ouverture des soumissions s'est effectuée à la Mairie de Saint-Thomas, mardi le 29 août 2017 à 10h00. Deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes à 10h00 mardi le 29 août 2017. En voici les résultats, tous les prix excluent la TPS et la TVQ :

Sel Frigon inc.	93.95\$/tm plus taxes
K+S Sel Windsor Ltée	102.94\$/TM plus taxes

La soumission de K+S Sel Windsor Ltée est rejetée puisque l'attestation de Revenu Québec n'était pas incluse avec la soumission.

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Sel Frigon inc. pour l'achat de sel à déglacage durant l'hiver 2017-2018 au montant de 93.95\$/ tonne métrique livré au garage municipal à Saint-Thomas.

### **RÉSOLUTION No 299-2017**

#### **ACCEPTER LA SOUMISSION DE LES ENTREPRISES RENÉ VINCENT INC. – TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LE COURS D'EAU ST-FLEURY**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Les Entreprises René Vincent inc. pour les travaux d'entretien du cours d'eau St-Fleury au montant de 9,980.00\$ plus taxes.

### **RÉSOLUTION No 300-2017**

#### **PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) – DEMANDE DE PAIEMENT**

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 11,920\$ conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017**

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité de Saint-Thomas et que le dossier de vérification a été constitué.

### **RÉSOLUTION No 301-2017**

#### **ACHATS DE PIÈCES D'AQUEDUC ET ACCESSOIRES DE SIGNALISATION**

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un montant de 2,000\$ pour acheter des pièces d'aqueduc et un montant de 1,000\$ pour acheter des accessoires pour la signalisation.

### **RÉSOLUTION No 302-2017**

#### **FORMATION POUR OPÉRATION DE RÉSEAU D'AQUEDUC (OPA)**

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise l'inscription de M. Pascal Desrochers et M. Alain Turcotte à la formation pour l'opération d'un réseau d'aqueduc (OPA) à Saint-Charles-Borromée en octobre 2017. La Municipalité alloue un montant de 1,800\$ par participant pour couvrir tous les frais de ladite formation.

### **RÉSOLUTION No 303-2017**

#### **DEMANDE DE MME KARINE COMTOIS – SÉCURITÉ SUPPLÉMENTAIRE**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas implante deux (2) arrêts sur la rue Volignard au coin de la rue Thomas-Brassard.

### **RÉSOLUTION No 304-2017**

#### **RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT ANNUEL 2017-2018 À LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND JOLIETTE**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas renouvelle l'adhésion 2017-2018 à la Chambre de commerce du grand Joliette au montant de 160.00\$ plus taxes.

Mme Agnès Derouin Plourde, conseillère, se retire des discussions du point suivant puisqu'elle est présidente de l'Association Québec-France Lanaudière.

### **RÉSOLUTION No 305-2017**

#### **RENOUVELLEMENT À L'ASSOCIATION QUÉBEC-FRANCE LANAUDIÈRE**

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas renouvelle l'adhésion à l'Association Québec-France Lanaudière pour une durée de deux(2) ans au montant de 115\$.

### **RÉSOLUTION No 306-2017**

#### **COURSE À OBSTACLES « SAINT-THOMAS PART EN PEUR »**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas mandate Mme Karine Marois, directrice des loisirs, pour entamer des négociations avec trois (3) propriétaires concernés par la course à obstacles lors de l'évènement « Saint-Thomas part en peur » samedi le 28 octobre 2017, soit :

- M. Marcel Coutu
- M. André Lauzière
- Mme Christine Lachance et M. Gilles Bastien

M. Marc Corriveau, Maire, est mandaté pour signer les ententes avec les trois (3) propriétaires.

### **DEMANDES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Item reporté à la séance subséquente.

### **RÉSOLUTION No 307-2017**

#### **DEMANDE DU JUMELAGE SAINT-THOMAS / LA ROCQUE-GAGEAC**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas assume les frais des employés municipaux pour effectuer le nettoyage des tables et des chaises ainsi que le rangement après la soirée du 16 septembre 2017. Cette contribution de la Municipalité à l'activité du 16 septembre 2017 se fait dans le même optique que lorsque le comité Jumelage Saint-Thomas / La Rocque-Gageac réserve la salle Saint-Joseph pour leur activité de financement.

### **REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE**

Aucune demande a été déposé par Mme Karine Marois, directrice des loisirs.

### **CORRESPONDANCES**

### **RÉSOLUTION No 308-2017**

#### **DEMANDE DU COMITÉ JUMELAGE SAINT-THOMAS / LA ROCQUE-GAGEAC**

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas débourse à Jumelage Saint-Thomas / La Rocque-Gageac un montant de 750.00\$ suite à la réception des reçus des différents achats lors de l'accueil des jeunes français et conformément à la résolution 177-2017.

### **RÉSOLUTION No 309-2017**

#### **BILLETS POUR ASSISTER AU SPECTACLE BÉNÉFICE DU 16 SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte les billets de faveur du comité Jumelage Saint-Thomas / La Rocque-Gageac pour M. Marc Corriveau, Maire, et son épouse ainsi que M. Maurice Marchand, Maire suppléant, et son épouse.

**PÉRIODE DE QUESTIONS** (Aucune question)

### **RÉSOLUTION No 310-2017**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h08.

---

M. Marc Corriveau  
Maire

---

Mme Danielle Lambert B.A.A.  
Directrice générale et sec.-très.